

# Piloter l'aménagement et la gestion du temps de travail

Indicateurs : A venir



06.08.27.01.49



24 Rue Du Sous-Marin Venus  
1<sup>er</sup> étage  
56100 Lorient

[www.menirh.com](http://www.menirh.com)

Mail : [stephane.fargeas@menirh.fr](mailto:stephane.fargeas@menirh.fr)

NDA : 535609401156

SIRET : 82171306200023

APE : 7022Z - N°TVA INTRA: FR16821713062

## Public

Dirigeants de l'entreprise,  
managers, salariés en fonction  
RH.

## Modalités

🕒 2 jours - 14 heures

Visio, ou en présentiel dans les  
locaux de l'entreprise, ou dans les  
locaux MENIRH.

**Accessibilité aux personnes en  
situation de handicap** : merci de  
nous contacter, nous étudions au  
cas par cas les adaptations  
nécessaires.

Pour pouvoir établir une offre de  
formation, prenez contact avec  
nous à l'adresse :

[elena.wasser@menirh.fr](mailto:elena.wasser@menirh.fr)

[Pour vous inscrire, la signature de  
la convention sera obligatoire.](#)

Nos équipes vous répondront  
sous 7 jours.

## Nombre de participants

La formation pourra accueillir au  
maximum 10 apprenants et au  
minimum 1 apprenants.

\*En cas d'incident technique et  
pédagogique, vous pouvez  
contacter notre référente  
pédagogique et qualité.

Contact : [elena.wasser@menirh.fr](mailto:elena.wasser@menirh.fr)

## Prérequis :

Aucun prérequis n'est nécessaire.

## Tarif :

Prix inter : 1500€ HT par  
participant.

Prix intra : nous contacter.

## CONTENU DE LA FORMATION

### Module 1 : Identifier le cadre juridique applicable à la durée du travail

- Différencier les dispositions d'ordre public, conventionnelles et négociables.
- Déterminer la règle applicable en cas de coexistence de plusieurs normes.
- Vérifier la conformité d'une pratique au regard des textes applicables.

### Module 2 : Distinguer les différents temps et modes d'organisation du travail

- Qualifier juridiquement le temps de travail effectif et les autres catégories de temps
- Différencier les différents régimes de durée du travail applicables aux salariés.
- Déterminer les conséquences de ces qualifications sur le décompte du temps de travail et la rémunération.

### Module 3 : Contrôler le décompte et le suivi du temps de travail

- Identifier les obligations légales en matière de suivi du temps de travail.
- Contrôler le respect des durées maximales de travail et des temps de repos.
- Identifier les risques associés aux pratiques de l'entreprise.

### Module 4 : Analyser les dispositifs d'aménagement du temps de travail sur une période supérieure à la semaine

- Identifier les différents dispositifs d'aménagement du temps de travail et leurs conditions de mise en œuvre
- Analyser les conditions de validité des conventions de forfait.
- Évaluer la conformité du dispositif appliqué dans l'entreprise.

### Module 5 : Gérer les absences, repos et événements impactant le temps de travail

- Déterminer les droits à repos et à congés des salariés.
- Appliquer les règles relatives aux jours fériés et à la journée de solidarité.
- Mesurer l'impact des absences sur le décompte du temps de travail.

### Module 6 : Évaluer les pratiques de l'entreprise et construire un plan d'amélioration

- Analyser les pratiques de l'entreprise au regard des exigences légales et conventionnelles.
- Identifier les écarts entre les pratiques observées et les règles applicables.
- Formuler des actions correctives adaptées aux enjeux identifiés.

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

---

A l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Identifier les règles applicables en matière de durée du travail.
- Distinguer les différents temps et modes d'organisation du temps de travail.
- Contrôler la conformité des pratiques de décompte et de suivi du temps de travail.
- Analyser les dispositifs d'aménagement du temps de travail applicables à l'entreprise.
- Gérer les situations particulières impactant le temps de travail.
- Évaluer les pratiques de l'entreprise afin d'identifier les axes de sécurisation et d'amélioration

## EVALUATION DES ACQUIS

---

Quiz, autodiagnostic, exercices pratiques, mises en situation : le formateur adaptera les techniques en fonction de l'apprenant et du rythme de la formation.

L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.

Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation à l'issue de la formation.

Nous utiliserons les méthodes pédagogiques suivantes : expositive, interrogative, expérimentale et active.

Une évaluation de la satisfaction des participants est réalisée à l'issue de la formation via un questionnaire dédié.